

Délibération n°2022-04
Relative au règlement intérieur du SMALIM

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 28 février 2022, réuni le 10 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Matthieu CORBILLON, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121 et L5721 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2122-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole ;

Vu le règlement intérieur adopté le 28 septembre 2021, et notamment ses articles 23 et 24 ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

DECIDE

D'approuver le nouveau règlement intérieur du SMALIM annexé à la présente délibération.

Votes pour : 13
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 14/03/2022
Qualité : PRESIDENT



Christophe COULON
PRESIDENT DU SMALIM